

DEMANDE DE CRÉDIT COMMERCIAL

C'est notre affaire
d'aider votre entreprise

AFFICHER
LE TIMBRE
ICI



Demandez - la Aujourd'Hui
et commencez à obtenir des
récompenses Castle



Votre Partenaire de Confiance
en Matériaux de Construction

DE _____
RUE _____
VILLE _____ PROVINCE _____ CODE POSTALE _____

castle
building centres[®]
BOÎTE POSTALE #4676 Station A
Toronto, Ontario
Canada, M5W 6A4

Votre Partenaire de Confiance
en Matériaux de Construction

BÉNÉFICIEZ DES AVANTAGES



- Inscription Automatique Au Programme De Récompenses
- Pas de Frais annuels pour le service
- Paiement Mensuel Très Bas
- Options de paiement flexibles
- Programmes de Financement Disponibles

DEMANDEZ - LA AUJOURD'HUI



www.castle.ca

Limite de crédit initiale	_____ \$
Taux d'intérêt annuels	<p>Ce taux d'intérêt prend effet le jour où vous signez, activez ou utilisez votre carte.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Taux privilégié pour les achats : 29,9 %. <p>Le taux privilégié pour vos achats augmentera de 6,0 % et le taux normal de 35,9 % s'appliquera si, deux fois ou plus au cours de 12 périodes de relevé consécutives, nous ne recevons pas le paiement minimum avant la date d'échéance de paiement figurant sur votre relevé.</p> <p>Ce(s) taux promotionnel(s) s'applique(nt) aux achats à condition que nous vous les ayons offerts et les ayons autorisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Offre promotionnelle - aucun intérêt avec paiement minimum : 29,9 % à compter de la date de la transaction avec exemption des intérêts pendant 3 ou 6 mois. <p>Nous pouvons annuler toute offre promotionnelle à laquelle vous participez si vous omettez de respecter les dispositions du contrat de titulaire de carte, ce qui inclut l'omission d'effectuer le paiement minimum avant la date d'échéance de paiement ou l'omission d'effectuer un paiement quelconque exigible dans le cadre d'une offre promotionnelle, Le taux privilégié de 29,9 % prendra effet immédiatement à la date d'une telle omission.</p>
Période de grâce sans intérêt	<p>25 jours</p> <p>Vous bénéficierez d'une période de grâce sans intérêt de 25 jours pour les achats à condition que, chaque mois, le solde de votre compte soit intégralement payé avant la date d'échéance de paiement.</p>
Comment l'intérêt est calculé	<p>Lorsque les intérêts sont imputés, les frais s'y rapportant sont calculés en fonction du solde de clôture quotidien de votre compte, et sont portés au débit de votre compte au dernier jour de votre cycle de facturation (la période de relevé), Lorsque les intérêts s'appliquent, ils courent à compter de la date de la transaction jusqu'à ce que nous recevions un paiement pour régler le montant intégral de la transaction.</p>
Paiement minimum	<p>3,5 % ou 10,00 \$</p> <p>Votre paiement minimum sera égal au montant le plus élevé de 10,00 \$ ou de 3,5 % du solde de vos achats à crédit ordinaires (plus tout montant en souffrance, paiement minimum et montant dépassant votre limite de crédit, le cas échéant, qui est exigible aux termes de chaque offre promotionnelle)</p>
Opérations de change	Non disponible.
Frais annuels	Aucun frais annuel.
Autres frais	<p>Les frais suivants seront imputés au moment de la transaction :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Frais pour insuffisance de fonds : 45,00 \$ • Frais de reproduction de relevé : 5,00 \$ <p>Les frais suivants ne seront imputés qu'à la fin de la période de relevé:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Frais de dépassement de limite de crédit : 20,00 \$

Contrat de titulaire de carte

Dans la présente section intitulée « **Contrat de titulaire de carte** », les expressions « **vous** », « **votre** » et « **vos** » renvoient à chaque titulaire de carte. Les expressions « **nous** », « **notre** » et « **nos** » et « **SFTD** » renvoient à Services de Financement TD Inc. et aux membres de son groupe. Si vous obtenez un produit SFTD qui offre des prestations d'assurance, les expressions « **nous** », « **notre** » et « **nos** » renvoient également aux assureurs qui fournissent ces prestations de temps en temps et leurs réassureurs. L'expression « **commerçant** » désigne Castle Builders. Veuillez lire attentivement le présent contrat et le conserver afin de pouvoir le consulter ultérieurement. Vous accusez réception d'un exemplaire du présent contrat au moment de la signature de la demande et avant l'octroi de crédit. La signature, l'activation ou l'utilisation de votre carte ou compte signifie que vous avez lu le présent contrat et en acceptez les modalités. Le présent contrat remplace tout contrat antérieur qui vous a été remis à l'égard du compte.

1. Définitions: Dans le présent contrat, les expressions suivantes s'entendent respectivement au sens suivant :

« **achat** » : Une avance de notre part qui correspond au prix d'achat de produits et services (majorée des taxes applicables) porté au débit de votre compte.

« **achat à crédit ordinaire** » : Un achat, autre qu'un achat qui fait l'objet d'une offre promotionnelle au cours de la durée de la promotion, mais comprend tout solde impayé dû pour un achat qui fait l'objet d'une offre promotionnelle après la date d'échéance de la promotion ou après qu'une offre promotionnelle soit annulée en raison d'un défaut de votre part aux termes du présent contrat.

« **carte** » : Une carte de crédit que nous délivrons pour accéder au compte ainsi que toute carte de renouvellement ou de remplacement que nous délivrons de temps à autre.

« **carte d'utilisateur autorisé** » : Une carte émise à un utilisateur autorisé.

« **compte** » : Le compte de carte de crédit que SFTD a ouvert et tient à l'égard de la carte.

« **contrat** » : Le présent Contrat de titulaire de carte et la Déclaration, tels que modifiés de temps à autre.

« **date d'échéance de la promotion** » : Le dernier jour de la durée de la promotion.

« **déclaration** » La déclaration (taux et frais relatifs à la carte de crédit), dans sa version modifiée de temps à autre, qui est jointe au présent contrat.

« **durée de la promotion** » : La période qui s'applique à une offre promotionnelle donnée, telle qu'indiquée dans les documents de promotion ou les bordereaux de vente ou factures fournis par le commerçant pendant laquelle les achats (y compris les frais applicables facturés par le commerçant) et toute autre opération seront assujettis aux conditions d'une offre promotionnelle.

« **offre promotionnelle** » : Une offre promotionnelle spéciale qui vous est faite à l'occasion comme le prévoit la clause 6 du présent contrat.

« **opération** » : Toute utilisation de la carte ou du compte pour effectuer un achat (y compris par l'intermédiaire d'une offre promotionnelle) ou tout autre montant porté au débit du compte, y compris les intérêts, frais, paiements et rajustements de crédit ou de débit.

« **principal titulaire de carte** » : La personne qui a demandé la carte à titre de demandeur, dont le nom est inscrit au compte et à qui une carte a été délivrée.

« **solde** » : Le montant total de toutes les opérations et de tous les frais (y compris ceux qui sont indiqués dans la Déclaration), intérêts et autres montants payables aux termes du présent contrat, déduction faite des paiements ou autres crédits qui ont été portés à votre compte.

« **taux normal** » Le taux d'intérêt annuel désigné comme étant le « **taux normal** » dans la déclaration et pouvant être modifié de temps à autre en vous en avisant.

« **taux privilégié** » Le taux d'intérêt annuel désigné comme étant le « **taux privilégié** » dans la déclaration, et pouvant être modifié de temps à autre en vous en avisant.

« **titulaire de carte** » : Le principal titulaire de carte et tout utilisateur autorisé.

« **utilisateur autorisé** » : Une personne à qui une carte a été délivrée avec l'autorisation du principal titulaire de carte.

2. Utilisation de la carte et versement de paiements: Vous pouvez faire des achats en utilisant votre carte, ainsi que tout autre type d'opération que nous autorisons de temps à autre là où la carte est acceptée. Vous nous autorisez à porter le montant de chaque opération au débit de votre compte. Vous devez signer votre carte dès que vous la recevez. Vous convenez de ne pas utiliser la carte ou le compte pour quelque activité illégale ou frauduleuse. Nous nous réservons le droit de bloquer l'utilisation de la carte et d'empêcher l'utilisation du compte sans vous en avertir à l'avance si nous soupçonnons que le compte est utilisé de façon illégale, non autorisée ou frauduleuse.

Si vous utilisez ou donnez le numéro du compte à quelqu'un aux fins d'un achat ou si vous autorisez par ailleurs qu'un montant soit porté au débit du compte sans présenter la carte ou sans signer une facture de vente (notamment par la poste, par téléphone, par Internet ou par tout autre moyen de communication électronique), la conséquence légale est la même que si vous aviez présenté la

carte et/ou signé une facture de vente ou un bordereau de vente. Si un titulaire de carte a à tout moment autorisé une personne à utiliser le compte, le principal titulaire de carte sera responsable de toute utilisation du compte par cette personne même si le titulaire de carte entendait limiter cette autorisation à une utilisation ou occasion particulière. Veuillez lire la clause 14 « Services

électroniques/Utilisation du NIP et du mot de passe avec la carte ») pour obtenir plus de détails au sujet de l'utilisation de votre carte avec un NIP ou mot de passe.

Le principal titulaire de carte est responsable du solde exigible à l'égard du compte et doit nous le rembourser. Il incombe au principal titulaire de carte et non à SFTD de demander le remboursement par un utilisateur autorisé de toute tranche du solde découlant de l'utilisation d'une carte ou du compte par un utilisateur autorisé. Nous pouvons limiter le nombre de cartes d'utilisateur autorisé délivrées à l'égard d'un compte.

Nous devons recevoir tous les paiements suffisamment à l'avance pour qu'ils soient traités à leur date d'échéance. Afin que nous puissions traiter un chèque à temps, nous devons le recevoir au moins deux jours ouvrables avant la date d'échéance du paiement. Vous devriez donc poster vos chèques au moins une semaine avant la date d'échéance. Si vous procédez par transfert électronique de fonds, veuillez allouer deux jours ouvrables à compter de la date du transfert.

3. Relevés: Nous envoyons chaque mois un Relevé (le « Relevé ») à l'adresse du principal titulaire de carte. Nous ne vous émettrons pas un Relevé s'il n'y a aucun solde impayé et s'il n'y a pas eu d'activité dans votre compte (y compris des offres promotionnelles lorsque des paiements et intérêts font l'objet d'une renonciation ou d'une réduction au cours de ce mois). Le nombre de jours visés par un Relevé varie entre 28 et 33 jours selon la date à laquelle se termine la période de votre Relevé. Vous devez nous aviser de toute erreur ou omission dans votre Relevé au plus tard 30 jours suivant la date de votre Relevé. Sinon, vous convenez que votre Relevé est exact, si ce n'est de tout montant que nous avons crédité incorrectement à votre compte et que nous pouvons contrepasser à tout moment. Si vous ne recevez pas votre Relevé au cours d'un mois pour une raison ou une autre, vous devez communiquer avec nous pour obtenir les renseignements nécessaires pour respecter vos obligations de paiement. S'il y a un utilisateur autorisé, cette personne reconnaît que les Relevés et autres envois seront postés à l'adresse du principal titulaire de carte uniquement. Il incombe donc à l'utilisateur autorisé d'obtenir les renseignements nécessaires auprès du principal titulaire de carte.

4. Limite de crédit et frais de dépassement de limite de crédit: Nous déterminerons le montant maximal qui peut être porté au débit du compte à tout moment (la « **limite de crédit** »). La limite de crédit actuelle est indiquée sur la pochette que vous recevez avec votre carte. Nous pouvons changer la limite de crédit de temps à autre, sans vous en donner un préavis, mais si nous le faisons, la nouvelle limite de crédit sera indiquée sur le relevé mensuel que nous vous envoyons. Le montant du crédit dont vous disposez à tout moment (votre « **crédit disponible** ») correspond à la différence positive entre la limite de crédit et le solde qui est alors impayé à l'égard du compte. Selon la méthode de paiement que vous utilisez, vous pouvez compter jusqu'à cinq jours ouvrables avant que votre crédit disponible soit majoré du montant de tout paiement que vous effectuez.

Si le solde exigible à l'égard du compte dépasse à tout moment la limite de crédit, nous pouvons refuser de vous octroyer d'autre crédit tant que vous n'avez pas effectué un paiement pour ramener votre solde impayé en deça de votre limite de crédit. Nous pouvons choisir, de temps à autre et sans vous aviser, de permettre que le solde impayé à l'égard du compte dépasse la limite de crédit, mais nous ne sommes pas tenus de le faire même si nous l'avons fait auparavant. Si nous vous permettons de dépasser la limite de crédit, vous êtes responsable du montant qui dépasse la limite de crédit et devez le payer dès réception du relevé. Des frais de dépassement de limite de crédit peuvent être portés au débit du compte, au montant indiqué dans la déclaration, si vous dépassez votre limite de crédit. Des frais de dépassement de limite de crédit ne seront débités qu'une fois par période de relevé. Vous demeurez responsable de la totalité du solde exigible à l'égard du compte, qu'il dépasse ou non la limite de crédit.

5. Intérêt et période de grâce: Des intérêts s'accroissent sur chaque achat et sur tout autre montant qui est porté au débit de votre compte (sauf dans le cadre d'offres promotionnelles applicables), depuis la date de l'opération qui figure sur votre relevé jusqu'à la date du paiement intégral du montant visé. L'ordre dans lequel les montants portés au débit de votre compte seront payés est décrit ci-après (voir la clause 11 « Comment nous imputons les paiements à votre compte »). Nous calculons les intérêts sur le solde de clôture chaque jour, sauf que nous n'imputons pas d'intérêt sur les intérêts tant qu'il n'y a pas de défaut. Vous pouvez éviter de payer des intérêts sur les montants imputés à votre compte pour la première fois en réglant intégralement votre solde avant la date d'échéance de paiement indiquée sur votre relevé (autre que l'intérêt sur les achats faits dans le cadre de l'offre promotionnelle « paiements mensuels égaux avec intérêt », qui

sera facturé de la façon décrite à la clause 6 du contrat). Si vous n'acquitez pas intégralement le solde d'un mois à la date d'échéance du paiement, des intérêts continueront alors de s'accumuler quotidiennement sur la tranche impayée du solde du mois précédent jusqu'à ce que le solde soit intégralement payé, ce qui signifie que d'autres intérêts débiteurs peuvent figurer sur le prochain relevé.

Les intérêts s'accumulent au taux privilégié, à moins que vous n'omettiez de verser le paiement minimum au plus tard à la date d'échéance de paiement figurant sur votre relevé à au moins deux reprises au cours de toute période de relevé de 12 mois consécutifs. Si cela se produit, Les intérêts s'accumuleront au taux normal à compter du premier jour de la période de relevé suivant la période de relevé au cours de laquelle ce défaut de paiement s'est produit pour la deuxième fois et continueront de s'accumuler au taux normal jusqu'au dernier jour de la sixième période de relevé consécutive pour laquelle vous avez versé le paiement minimum au plus tard à la date d'échéance de paiement. Le nombre de jours compris entre la date du relevé et la date d'échéance de paiement indiquée sur votre relevé constitue la période de grâce. La période de grâce minimale est de 25 jours.

6. Offres promotionnelles et intérêts sur les offres promotionnelles: Nous pouvons à l'occasion vous faire l'une des offres promotionnelles spéciales (chacune, une « offre promotionnelle ») décrites ci-dessous au moment d'un achat. Chaque offre promotionnelle est assujettie aux modalités du présent contrat et aux modalités supplémentaires contenues dans tout document promotionnel et/ou les factures de vente ou bordereaux de vente fournis par le commerçant pour les achats qui font l'objet de l'offre promotionnelle visée.

- a) « Comme au comptant » : Des intérêts au taux privilégié s'accumulent sur chaque achat (et sur tous frais facturés pour cet achat), à compter de la date d'opération de l'achat, mais il sera renoncé aux intérêts qui s'accumulent pendant la durée de la promotion si vous payez le solde impayé aux termes de cette offre promotionnelle au plus tard à la date d'échéance de la promotion.
- b) « Aucun intérêt avec paiement minimum » : Des intérêts au taux privilégié s'accumulent sur chaque achat (et sur tous frais facturés pour cet achat), à compter de la date d'opération de l'achat, mais il sera renoncé aux intérêts qui s'accumulent pendant la durée de la promotion si, au cours de la durée de la promotion, vous versez le paiement minimum (qui comprend la tranche du paiement minimum pour cette offre promotionnelle) chaque mois au plus tard à la date d'échéance de paiement et si vous payez le solde impayé aux termes de cette offre promotionnelle au plus tard à la date d'échéance de la promotion.
- c) « Aucun paiement ni intérêt » : L'intérêt ne s'accumule pas et aucun paiement n'est exigé à l'égard des achats effectués pendant la durée de la promotion. À la fin de la durée de la promotion, vous avez l'option soit de payer intégralement le solde impayé aux termes de cette offre promotionnelle, soit de payer les frais différés indiqués dans la déclaration pour la conversion de cette offre promotionnelle en un achat à crédit ordinaire. Si vous n'acquitez pas ce solde à la date d'échéance de la promotion, vous serez réputé avoir choisi de convertir cette offre promotionnelle en un achat à crédit ordinaire et les frais différés seront portés à votre compte.
- d) « Faible taux d'intérêt (avec frais) » ou « Faible taux d'intérêt (sans frais) » : Des intérêts au taux réduit indiqué dans la déclaration (plutôt qu'au taux privilégié) s'accumulent sur chaque achat (et sur tous frais facturés pour cet achat) effectué pendant la durée de la promotion à partir de la date de l'opération à la condition que vous versiez le paiement minimum chaque mois au plus tard à la date d'échéance de paiement. Le paiement du solde impayé aux termes de cette offre promotionnelle est exigible à la date d'échéance de la promotion.
- e) « Paiements mensuels égaux avec intérêt » : Des intérêts au taux réduit indiqué dans la déclaration (plutôt qu'au taux privilégié) s'accumulent sur chaque achat effectué pendant la durée de la promotion à la condition que vous acquittiez chaque paiement mensuel aux termes de cette offre promotionnelle lorsqu'il est exigible. Chaque paiement mensuel comprend une tranche de capital qui est calculée en appliquant un facteur de remboursement spécial (tel qu'indiqué dans la déclaration et ce facteur de remboursement spécial se fonde sur le nombre de mois de la durée de la promotion) au montant de l'achat, majoré de l'intérêt.

Si vous ne respectez pas les modalités du présent contrat, y compris si vous omettez d'effectuer un paiement minimum avant la date d'échéance de paiement ou si vous omettez d'effectuer un paiement exigible aux termes d'une offre promotionnelle, nous pouvons, sans vous en aviser, annuler chaque offre promotionnelle à laquelle vous participez à compter de la date à laquelle vous êtes en défaut de respecter quelque modalité du présent contrat. À cette date, la durée de la promotion se terminera et tous les achats effectués dans le cadre de ces offres promotionnelles (et tous frais facturés pour cet achat) seront alors traités comme des achats à crédit ordinaires.

7. Frais: Vous nous autorisez à porter au débit de votre compte, le cas échéant,

les frais indiqués dans la déclaration.

8. Paiement minimum: Vous pouvez payer votre solde en entier en tout temps. Vous devez toutefois verser mensuellement au moins la partie de votre solde indiquée en tant que paiement minimum au plus tard à la date d'échéance de paiement indiquée sur votre relevé. Le paiement minimum est calculé de la façon décrite dans la déclaration.

9. Régularité: Votre compte est considéré comme en règle lorsque vous vous conformez à toutes les modalités du présent contrat. Votre compte ne sera pas en règle si vous omettez de faire un paiement minimum (tel qu'indiqué dans votre relevé) avant la date d'échéance de paiement ou si vous omettez de vous conformer à toute autre modalité.

10. Nos droits en cas de défaut de votre part: Si vous ne faites pas le paiement minimum à la date d'échéance de paiement, ou ne vous conformez pas par ailleurs au présent contrat, ou si quelque chose survient qui nous porte à croire que vous ne serez pas en mesure d'effectuer un paiement ou que vous ne pourrez pas par ailleurs vous conformer au présent contrat :

- a) le solde entier deviendra, à notre gré, exigible et payable, malgré toute autre disposition du présent contrat, majoré des intérêts au taux d'intérêt annuel alors applicable sur le solde, ou, si des taux d'intérêt différents s'appliquent à ce moment à différentes tranches du solde, au taux d'intérêt annuel alors applicable à la tranche visée du solde;
- b) vous devez payer tous les frais juridiques que nous engageons pour recouvrer ou tenter de recouvrer ce qui nous est dû, comme le permettent les lois applicables; et
- c) le solde entier deviendra, à notre gré, exigible et payable, malgré toute autre disposition du présent contrat, majoré des intérêts sur ce solde au taux normal.

11. Comment nous imputons les paiements à votre compte: À moins d'indication contraire relativement à une offre promotionnelle, nous imputons les paiements dans l'ordre suivant : intérêt; primes d'assurance; frais; taxe sur primes d'assurance; et achats. Si vous faites un paiement supérieur à votre solde indiqué sur votre Relevé, nous imputerons le paiement excédentaire à ces éléments qui n'apparaissent pas encore sur votre Relevé dans l'ordre suivant : achats; intérêt; frais; taxes applicables sur les primes d'assurance et primes d'assurance. Si vous avez une offre promotionnelle qui comporte une renonciation ou une réduction de l'intérêt et que vous faites un paiement qui est égal ou supérieur au solde dû aux termes de cette offre promotionnelle, votre paiement sera d'abord imputé au solde aux termes de l'offre promotionnelle et ensuite au solde demeurant exigible à l'égard de votre compte, dans l'ordre indiqué plus haut. Nous nous réservons le droit de changer l'ordre dans lequel nous imputons les paiements. Dans toute catégorie d'articles, les montants qui portent le taux d'intérêt le moins élevé seront d'abord payés. Nous pouvons retarder l'exercice de nos droits aux termes du présent contrat et accepter des paiements tardifs, des paiements partiels et des paiements portant l'inscription « Remboursement intégral » ou un libellé semblable sans perdre les droits que nous avons aux termes du présent contrat ou en vertu de la loi, y compris le droit de recouvrer intégralement tous les montants qui nous sont dus à l'égard du compte. Si vous avez des questions au sujet de l'imputation des paiements, veuillez communiquer avec le Service à la clientèle au numéro de téléphone qui figure au verso de votre carte ou dans votre Relevé.

12. Avantages et services facultatifs: Il se peut que des services ou des avantages particuliers vous soient offerts par des tiers ou par nous et qu'ils soient assujettis à d'autres modalités. De tels avantages et services peuvent être modifiés ou annulés sans que vous en soyez avisé. Nous ne sommes pas responsables de tout produit ou service fourni par des tiers. Sous réserve des lois applicables, si vous avez adhéré à l'assurance-crédit facultative, les primes d'assurance (majorées des taxes applicables) sont traitées comme une opération, à moins que le matériel promotionnel ou le bordereau de vente n'indique le contraire.

13. Sûreté : Vous consentez par les présentes à SFTD une sûreté à l'égard de tous les articles achetés en utilisant votre compte et à l'égard de tout produit qui en provient, y compris le produit d'assurance (les « biens grevés »). En outre, vous nous autorisez à déposer des états de financement indiquant notre sûreté à l'égard des biens grevés sans votre signature et convenez de plus que nous détenons une sûreté en garantie du prix d'acquisition sur les biens grevés. Tout article des biens grevés demeurera grevé d'une sûreté pour tous les achats tant que l'achat de cet article des biens grevés n'est pas intégralement réglé. Là où la loi le permet, vous renoncez au droit de recevoir un exemplaire de tout état de financement ou état de modification du financement dont nous demandons l'enregistrement.

14. Services électroniques/Utilisation du NIP et du mot de passe avec la carte: Les dispositions suivantes s'appliquent si nous vous permettons d'accéder à la carte ou au compte ou de les utiliser (avec ou sans code d'identification personnel comme un numéro d'identification personnel (NIP) et/ou un mot de passe) par téléphone, par Internet ou par tout autre service électronique ou si nous vous

CASTLE BUILDERS COMMERCIALE CENTRES DEMANDE DE CRÉDIT

Étape 1 – Le demandeur

Raison sociale ou nom commercial qui doit être inscrit sur la carte

Appellation légale du demandeur _____

Le demandeur est (veuillez cocher une case) : Société par actions Société en nom collectif Entreprise individ. Autre (p. ex., assoc. non constituée en personne morale) _____

TPS/TVA # _____

Si entreprise individuelle, veuillez inscrire le nom du propriétaire / Société en nom collectif, veuillez inscrire le nom des associés

Étape 2 – Votre entreprise

Date de constitution (AA MM JJ) _____

Nature de l'entreprise – (description détaillée de votre entreprise)

Propriété actuelle depuis (AA MM JJ) _____

Adresse de l'entreprise : Rue _____ Ville _____ Province _____ Code postal _____ N° de téléphone _____ N° de télécopieur _____

Renseignements bancaires et commerciaux

Institution financière _____ Numéro du compte-cheques d'entreprise _____ Personne-ressource _____ N° de téléphone de la Banque _____

Référence commerciale _____ Personne-ressource _____ N° de téléphone de la référence commerciale _____

Étape 3 – Caution(s)/Propriétaire unique/Associé(s) :

Nom de famille _____ Prénom _____ Initiales _____

MAS (facultatif) _____ Date de naissance (AA MM JJ) _____ N° de téléphone de la résidence _____ Adresse courriel (facultatif) _____

Adresse de la résidence : Rue _____ Ville _____ Province _____ Code postal _____ Propriétaire Locataire – Depuis quand? ____ ans

Adresse précédente (si moins de 2 ans à l'adresse susmentionnée)

Adresse de la résidence : Rue _____ Ville _____ Province _____ Code postal _____ Propriétaire Locataire – Depuis quand? ____ ans

Renseignements relatifs à l'employeur (le cas échéant)

Nom de l'employeur/autre source de revenu _____ Adresse de l'employeur (y compris ville, province et code postal) _____

N° de téléphone _____ Emploi/poste _____ Depuis quand? (ans/mois) _____ Revenu annuel de l'employeur/autre source _____

Deuxième caution/associé (le cas échéant)

Nom de famille _____ Prénom _____ Initiales _____

MAS (facultatif) _____ Date de naissance (AA MM JJ) _____ N° de téléphone de la résidence _____ Adresse courriel (facultatif) _____

Adresse de la résidence : Rue _____ Ville _____ Province _____ Code postal _____ Propriétaire Locataire – Depuis quand? ____ ans

Adresse précédente (si moins de 2 ans à l'adresse susmentionnée)

Adresse de la résidence : Rue _____ Ville _____ Province _____ Code postal _____ Propriétaire Locataire – Depuis quand? ____ ans

Renseignements relatifs à l'employeur (le cas échéant)

Nom de l'employeur/autre source de revenu _____ Adresse de l'employeur (y compris ville, province et code postal) _____

N° de téléphone _____ Emploi/poste _____ Depuis quand? (ans/mois) _____ Revenu annuel de l'employeur/autre source _____

AVIS AU DEMANDEUR : VEUILLEZ LIRE ET SIGNER LA PRÉSENTE DEMANDE

Dans la présente demande, les expressions « vous », « votre » et « vos » renvoient au demandeur et à chaque personne nommée ci-dessus à l'étape 3. Les expressions « nous », « notre » et « nos » renvoient à Services de Financement TD Inc. et aux membres de son groupe. Si vous soumettez un produit SFTD qui offre des prestations d'assurance, les expressions « nous », « notre » et « nos » renvoient également aux assureurs qui fournissent ces prestations de temps en temps et leurs représentants. L'expression « renseignements » s'entend des renseignements, notamment d'ordre personnel et financier, vous concernant et que vous nous fournissez ou que nous obtenons de tiers et l'exécuteur de notre entreprise, notamment par l'intermédiaire des produits et services que vous utilisez.

Consentement à la divulgation : à l'initiation et/ou à la divulgation de vos renseignements, vous convenez qu'au moment où vous entamez une relation avec nous et pendant la durée de notre relation, nous pouvons recueillir, utiliser et divulguer vos renseignements comme il est décrit dans la présente demande, dans le contrat de titulaire de carte et dans la déclaration de confidentialité accessible au www.tdservicesdefinancement.com/ir/privacy.asp (dont un exemplaire vous sera également poste avec votre carte), notamment afin de vous identifier, d'assurer un service continu, de bien comprendre vos besoins financiers, de vous présenter des produits et services par téléphone, par télécopieur et par dispositif de composition et d'annonce automatique, aux numéros que vous nous avez fournis, ou par Internet, par courrier ou par tout autre moyen, tout en nous protégeant et en nous protégeant contre la fraude et les erreurs, et en respectant les obligations légales et réglementaires.

Consentement à l'évaluation du crédit : Nous obtenons des renseignements et des rapports à votre sujet d'agences d'évaluation du crédit et d'autres prêteurs au moment de la demande et pendant le processus relatif à la demande, et de façon continue afin d'examiner et de vérifier votre solvabilité et/ou d'établir les limites de crédit et de retenue.

Le demandeur, désigné ci-dessus, atteste que : - il) tous les renseignements fournis relativement à la présente demande sont complets et exacts et il ne suis pas actuellement en faillite et je ne suis pas actuellement en créances, n'a été radié(e) par un créancier parce qu'elle est irrécouvrable - ii) je suis un résident du Canada et si je suis propriétaire unique, j'ai atteint l'âge de la majorité dans la province ou le territoire où je réside - iii) je demande par les présentes à Services de Financement TD Inc. (« SFTD ») de établir un compte de carte de crédit (« compte ») à mon nom pour m'accorder du crédit aux termes du contrat de titulaire de carte qui m'est remis et de me délivrer et m'envoyer, ainsi qu'à tout autre titulaire de carte que je désigne de temps à autre, une carte de crédit (la « carte ») et des cartes de renouvellement et de remplacement à l'occasion, étant entendu que le crédit ne sera accordé que si ma demande est approuvée - iv) j'ai reçu un exemplaire du contrat de titulaire de carte et de la déclaration avant l'accord de crédit - v) j'ai le contrat de titulaire de carte et la déclaration, tels que modifiés ou remplacés de temps à autre, et j'y suis lié - vi) je fournis un exemplaire de la demande, du contrat de titulaire de carte et de la déclaration à chaque titulaire de carte de mon compte, qui devra également lire le contrat de titulaire de carte et la déclaration, tels que modifiés ou remplacés de temps à autre, et j'y suis lié.

Nom du demandeur (inscrivez l'appellation légale en caractères d'imprimerie) : _____

J'ai le pouvoir de lier le demandeur* _____

Nom en caractères d'imprimerie : _____

Fonction (le cas échéant) : _____

Date : _____

*La signature autorisée de la société/du propriétaire unique/des associés doit signer ici.

Chaque personne qui signe la présente demande ci-dessus a titre de caution (chaque personne, une « caution ») atteste que : - i) les renseignements fournis à mon sujet dans la présente demande sont complets et exacts, et je ne suis pas actuellement en faillite et je n'ai jamais fait faillite, et aucune créance n'a été radiée par un créancier parce qu'elle est irrécouvrable - ii) j'ai atteint l'âge de la majorité dans la province ou le territoire où je réside, et iii) j'ai reçu un exemplaire de la demande, du contrat de titulaire de carte et de la déclaration, et iv) j'ai lu les modalités du cautionnement dans le contrat de titulaire de carte et j'y suis lié.

Signature de la caution _____

Nom en caractères d'imprimerie : _____

Date : _____

RESERVEZ L'USAGE DU MAGASIN (la vérification de l'identité requiert deux pièces d'identité)

Signature de la caution _____

Nom en caractères d'imprimerie : _____

Date : _____

P. ID n° 1 : _____
P. ID n° 2 : _____

Permis de conduire Carte de résident permanent Passeport
 Citoyenneté canadienne Cart. du statut d'indien Passeport
 Permis de conduire Carte de résident permanent Carte de crédit
 Citoyenneté canadienne Cart. du statut d'indien Carte de crédit

N° du magasin _____ Numéro de compte _____

Limite de crédit _____ Code d'approbation de la demande _____ N° d'adjoint _____

permettons d'accéder au compte ou de l'utiliser en vous servant de votre carte avec un NIP ou un mot de passe en signant ou non une facture de vente.

a) **Protection de votre carte/NIP/mot de passe :** Vous êtes responsable de la garde et du contrôle de la carte et de tout numéro d'identification personnel (NIP) ou mot de passe (mot de passe) qui peut vous être fourni avec votre carte. Vous devez les garder en lieu sûr en tout temps, ce qui veut dire : garder la carte en votre possession; garder votre NIP et votre mot de passe dans un endroit distinct de votre carte; prendre toutes les précautions nécessaires afin de vous assurer que personne ne découvre votre NIP ou votre mot de passe, y compris lorsque vous les composez sur un terminal point de vente; assurer la confidentialité de votre NIP et de votre mot de passe; éviter de choisir, comme NIP ou mot de passe, des combinaisons qui pourraient être facilement déterminées par d'autres, comme des dates d'anniversaire, des numéros de téléphone, l'âge, le numéro d'assurance sociale, etc.; vous assurer que chaque NIP ou mot de passe est unique; communiquer avec nous immédiatement si votre carte est perdue ou volée ou si une personne non autorisée apprend votre NIP ou votre mot de passe. Votre carte, votre NIP et votre mot de passe sont réservés à votre usage personnel seulement. S'ils sont utilisés par quelqu'un d'autre, vous devrez prouver que vous avez pris toutes les précautions nécessaires pour les protéger.

b) **Votre responsabilité relativement à l'utilisation de la carte, du NIP et du mot de passe :** Vous êtes responsable du montant total de toutes les opérations autorisées résultant de l'utilisation de la carte, et de la carte avec le NIP ou le mot de passe pour tout service, par toute personne. Vous êtes responsable du montant total de toutes les opérations non autorisées relativement à tout service, qui ont été effectuées avant que nous recevions un avis que votre NIP, votre mot de passe ou votre carte a été perdu ou volé, ou qu'une personne non autorisée peut avoir découvert votre NIP ou votre mot de passe. Dès réception d'un tel avis de votre part, nous bloquerons immédiatement la capacité de la carte de donner accès au compte ou aux services que nous pouvons offrir.

15. Activité dans le compte: Nos registres seront la preuve concluante de l'utilisation du compte ou de services électroniques et seront considérés comme votre demande écrite pour l'exécution des opérations. Même si vous recevez un reçu d'opérations, un numéro de vérification ou de confirmation, les dispositions suivantes s'appliqueront à toutes les opérations ou à toute autre activité dans le compte :

- l'acceptation, le comptage et la vérification que nous effectuons à l'égard des opérations seront considérés comme exacts et exécutoires à moins d'une erreur évidente;
- nous pourrions porter au crédit ou au débit du compte les opérations ou toute autre activité dans le compte à une date que nous déterminerons. Cette date pourrait être différente de la date à laquelle l'opération ou l'autre activité s'est produite.

16. Votre responsabilité en matière d'utilisation non autorisée des cartes: Vous devez nous informer immédiatement par téléphone ou par écrit de tout vol, toute perte ou toute utilisation non autorisée réelle ou présumée de votre carte ou compte. Si vous signalez que votre carte est perdue ou volée, vous ne serez pas tenu responsable de toutes les opérations non autorisées qui surviennent après que vous nous avez avisés. Nous pourrions vous demander de payer jusqu'à un maximum de 50 \$ pour tout montant non autorisé porté au débit de votre compte avant que vous nous ayez avisés. Toutefois, si le compte est utilisé avec un code d'identification personnel comme un NIP, code ID de connexion et/ou mot de passe, vous serez responsable du montant total de toutes les opérations non autorisées effectuées avant que nous soyons avisés.

17. Problèmes avec des marchands: Nous ne sommes pas responsables si, pour quelque raison que ce soit, votre carte n'est pas acceptée. Si vous éprouvez des problèmes concernant tout produit ou service acquis en utilisant votre carte, vous devez régler le problème directement avec le marchand. Même lorsque vous avez un problème avec un marchand, vous devez néanmoins effectuer le paiement minimum mensuel avant la date d'échéance de paiement indiquée sur votre relevé afin que votre compte demeure en règle, et vous demeurez responsable du solde. Nous ne sommes pas responsables de toute perte ou tout dommage subi à la suite de notre incapacité à autoriser ou à traiter une opération ou pour avoir pris toute autre mesure prévue par la loi.

18. Crédit de marchands: Si un marchand (y compris le commerçant) vous émet une note de crédit, nous la créditons à votre compte le jour où nous la recevons. Cependant, si nous vous avons facturé de l'intérêt à la suite de l'opération originale, nous ne vous rembourserons pas cet intérêt.

19. Changement d'adresse: Vous devez rapidement nous informer de tout changement relatif à votre adresse, votre nom ou tout autre renseignement à votre sujet.

20. Annulation: Nous pouvons en tout temps sans vous en informer au préalable, sauf lorsque la loi l'exige :

- annuler toute carte relative à votre compte;
- annuler toute offre promotionnelle;
- retirer vos droits et privilèges à l'égard de votre carte et de votre compte; et exiger le retour immédiat ou la destruction de toutes les cartes.

Vous pouvez également annuler le présent contrat en nous informant par écrit. Après l'annulation, vous n'avez pas le droit d'utiliser votre carte ou votre compte et vous devez rembourser tout solde impayé et les intérêts courus immédiatement. Nous pouvons déduire des sommes de tout autre compte que vous possédez chez nous ou auprès de nos sociétés affiliées, et les utiliser afin de rembourser le montant que vous nous devez, sans vous en aviser au préalable. Vous devez régler tous les frais juridiques et les dépenses que nous engageons afin de recouvrer des montants en vertu du présent contrat, comme le permet la loi applicable. Même si nous avons retiré vos droits et privilèges à l'égard de votre carte et de votre compte, le présent contrat demeure en vigueur, tant et aussi longtemps qu'un solde est exigible à l'égard du compte.

21. Modifications au présent contrat: Nous pouvons modifier le présent contrat, y compris le taux d'intérêt et les frais, en en donnant avis au principal titulaire de carte, à sa dernière adresse apparaissant dans nos dossiers, ou de toute autre façon. Les avantages, services et protections reliés à une carte ou au compte peuvent également changer ou prendre fin sur remise d'un avis au principal titulaire de carte.

22. Annulation de la ou des cartes d'utilisateur autorisé: Nous pouvons annuler une carte d'utilisateur autorisé ou refuser ou limiter l'accès au compte en tout temps sans vous en aviser au préalable. Le principal titulaire de carte peut également annuler une carte d'utilisateur autorisé en nous donnant un avis écrit nous enjoignant d'annuler la carte d'utilisateur autorisé et nous confirmant que la carte d'utilisateur autorisé est en la possession du principal titulaire de carte ou a été détruite. Dans l'un ou l'autre des cas, l'annulation d'une carte d'utilisateur autorisé ne portera pas atteinte à l'obligation du principal titulaire de carte d'acquiescer tous les montants exigibles à l'égard du compte avant cette annulation. Le principal titulaire de carte demeurera responsable de tous les montants exigibles à l'égard du compte au titre d'achats ou d'autres opérations effectués par un utilisateur autorisé et devra nous les payer.

23. Propriété de la carte: Chaque carte appartient à SFTD. Vous n'avez pas le droit de céder ou de transférer vos droits et obligations en vertu du présent contrat d'une carte ou de votre compte à quiconque, mais vos obligations lient votre succession et vos représentants légaux.

24. Cession: Nous pouvons vendre, céder ou transférer la totalité ou une partie de nos droits ou obligations aux termes du présent contrat, sans vous en aviser au préalable. Relativement à toute vente, toute cession ou tout transfert, nous pouvons donner des renseignements relatifs à votre compte et à votre sujet à l'acheteur ou au cessionnaire.

25. Divisibilité: Si une partie du présent contrat contrevient à la loi, cette partie est inopérante sans invalider le reste du contrat.

26. Cautionnement : En contrepartie du crédit que nous fournissons au demandeur désigné ci-dessus, chaque caution garantit, inconditionnellement et irrévocablement, à titre de débiteur principal et non à titre de sûreté, le paiement exigible et ponctuel du solde dû de temps à autre. Chaque caution sera solidairement responsable aux termes des présentes avec le demandeur et chaque autre caution. Chaque caution renonce à tous les bénéfices de division et de discussion. Nous pouvons, à tout moment et de temps à autre, sans le consentement de toute caution ou avis à celle-ci, accorder une prorogation de délai pour le paiement de tout montant, réaliser ou remplacer toute sûreté que nous pouvons avoir ou donner quittance de celle-ci, accorder une libération ou une décharge, augmenter le taux d'intérêt payable sur la totalité ou une partie du solde et modifier les conditions du présent contrat, sans aucune incidence sur le présent cautionnement ou les obligations de la caution. Nous pouvons exiger un paiement de toute caution avant d'essayer d'obtenir un paiement du demandeur, et les obligations de toute caution ne seront pas soumises aux effets de la faillite du demandeur ou de toute autre caution. Chaque caution reconnaît que le présent cautionnement n'est pas assujéti à un dépôt en mains tierces ou à toute entente qui n'est pas valide tant qu'une condition n'a pas été respectée.

27. Lois applicables: Le présent contrat sera régi par les lois de la province ou du territoire au Canada indiqué dans votre adresse apparaissant sur la demande et par les lois du Canada qui y sont applicables, et sera interprété conformément à ces lois. Si cette adresse n'est pas au Canada, le présent contrat sera régi par les lois de la province d'Ontario et les lois du Canada qui y sont applicables, et sera interprété conformément à ces lois.

DÉCLARATION – TAUX ET FRAIS RELATIFS À LA CARTE DE CRÉDIT

L'information présentée dans la présente Déclaration est à jour à la date de votre demande.

Taux d'intérêt annuel – 29,9 % (le « **taux privilégié** ») ou **35,9 %** (le « **taux normal** »).

Voir la clause 5 (« Intérêt et période de grâce ») et la clause 6 (« Offres promotionnelles et intérêts sur les offres promotionnelles ») du contrat.

Exemples de frais de crédit mensuels selon une période de facturation de 31 jours.

Solde quotidien moyen	500,00 \$	1 000,00 \$	1 500,00 \$	2 000,00 \$	2 500,00 \$	3 000,00 \$	3 500,00 \$	4 000,00 \$	5 000,00 \$
Frais de crédit mensuels selon le taux privilégié de 29,9 %	12,70 \$	25,39 \$	38,09 \$	50,79 \$	63,49 \$	76,18 \$	88,88 \$	101,58 \$	126,97 \$
Frais de crédit mensuels selon le taux normal de 35,9 %	15,25 \$	30,49 \$	45,74 \$	60,98 \$	76,23 \$	91,47 \$	106,72 \$	121,96 \$	152,45 \$

Paiement mensuel minimum : Le paiement minimum exigible chaque mois indiqué sur votre relevé est calculé de la façon suivante :

- le plus élevé entre 10,00 \$ ou 3,5 % du total des montants de vos achats à crédit ordinaires; plus
- le plus élevé entre 10,00 \$ et 3,5 % du total des montants de tous les achats (plus les frais applicables) qui font l'objet d'une offre promotionnelle « Aucun intérêt avec paiement minimum » (décrite à la clause 6 du présent contrat)

Comment l'intérêt est calculé : Les intérêts s'accumulent quotidiennement sur tout montant qui est porté au débit de votre compte à partir de la date de l'opération qui figure sur votre relevé jusqu'au paiement du montant visé, mais ces intérêts peuvent faire l'objet d'une renonciation ou être réduits conformément aux modalités d'une offre promotionnelle. Voir la clause 6 (« Offres promotionnelles et intérêts sur les offres promotionnelles ») du contrat. L'intérêt est calculé quotidiennement. Des intérêts sont facturés sur l'intérêt en souffrance (intérêt composé) mensuellement après défaut.

Période de grâce sans intérêt : Au moins 25 jours pour les achats à crédit ordinaires et les frais figurant sur votre relevé pour la première fois si le solde indiqué sur votre relevé (sauf dans le cadre d'offres promotionnelles en règle) est toujours intégralement payé à la date d'échéance du paiement indiquée sur votre relevé. Voir la clause 5 (« Intérêt et période de grâce ») du contrat pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de votre période de grâce et pour savoir comment vous pouvez éviter de payer des intérêts. Cette période de grâce sans intérêt ne s'applique pas aux achats et aux frais qui font l'objet d'une offre promotionnelle, à moins que cela ne soit indiqué dans l'offre promotionnelle. Voir la clause 6 (« Offres promotionnelles et intérêts sur les offres promotionnelles ») du contrat et « Offres promotionnelles » ci-dessous dans la présente Déclaration pour plus de détails sur la façon dont l'intérêt est appliqué aux achats et aux frais aux termes d'une offre promotionnelle.

Relevés : Vous recevrez chaque mois un relevé qui couvrira une période de 28 à 33 jours selon le jour où se termine votre cycle de facturation.

Responsabilité maximale pour l'utilisation non autorisée de carte : Nous pouvons vous demander de nous payer jusqu'à 50,00 \$ pour toute utilisation non autorisée de votre carte, tant que nous n'avons pas reçu votre avis nous informant de la perte, du vol ou de l'utilisation non autorisée de votre carte. Toutefois, si une carte est utilisée avec un NIP, un code ID de connexion ou un mot de passe, vous serez responsable du montant total de toutes les opérations non autorisées effectuées avant que nous soyons avisés.

Offres promotionnelles : Des offres promotionnelles peuvent vous être faites de temps à autre. Ces offres sont assujetties au présent contrat, y compris la présente déclaration, et aux modalités indiquées dans les documents promotionnels ou les factures ou bordereaux de vente fournis par le commerçant.

Pour les offres promotionnelles « **Aucun intérêt avec paiement minimum** » : promotionnelle de 3 ou 6 mois ses intérêts au taux privilégié s'accumulent sur chaque achat, à compter de la date d'opération de l'achat, mais il sera renoncé aux intérêts qui s'accumulent pendant la durée de la promotion si, au cours de la durée de la promotion, vous versez le paiement minimum (qui comprend la tranche du paiement minimum pour cette offre promotionnelle) chaque mois au plus tard à la date d'échéance de paiement et si vous payez le solde impayé aux termes de cette offre promotionnelle au plus tard à la date d'échéance de la promotion.

Des exemples des frais de crédit pour les offres promotionnelles « Aucun intérêt avec paiement minimum » sur le solde décrit ci-dessous, s'il est impayé pendant toute la durée de la promotion, sont présents ci-dessous: La calculation prévoit le cycle de facturation de 31 jours.

Frais de crédit pour toute la durée de la promotion¹

Solde dû	3 mois	6 mois
500,00 \$	38,09 \$	76,18 \$
1 000,00 \$	76,18 \$	152,37 \$
1 500,00 \$	114,28 \$	228,55 \$
2 000,00 \$	152,37 \$	304,73 \$
2 500,00 \$	190,46 \$	380,92 \$
3 000,00 \$	228,55 \$	457,10 \$
3 500,00 \$	266,64 \$	533,28 \$
4 000,00 \$	304,73 \$	609,47 \$
4 500,00 \$	342,83 \$	685,65 \$
5 000,00 \$	380,92 \$	761,84 \$

¹ Le calcul suppose que le solde impayé n'est pas intégralement remboursé à la date d'échéance de la promotion. Si le solde impayé est intégralement remboursé à la date d'échéance de la promotion, il est renoncé aux intérêts sur vos achats qui font l'objet de cette offre promotionnelle. Voir la clause 6 (« Offres promotionnelles et intérêts sur les offres promotionnelles ») du contrat pour plus de détails. Les frais de crédit sont calculés au taux privilégié de 29,9 %.

Autres frais :

Frais pour insuffisance de fonds : 45,00 \$ pour chaque chèque ou tout autre mode de paiement qui est refusé.
Frais de reproduction de relevé : 5,00 \$ pour chaque copie additionnelle d'un relevé de compte ou d'un autre document relatif au compte.
Frais de dépassement de limite de crédit : 20,00 \$. Si vous dépassez la limite de crédit du compte, nous pouvons vous imputer ces frais de dépassement de limite de crédit. Des frais de dépassement de limite de crédit ne seront imputés qu'une fois par période de relevé.

SERVICES DE FINANCEMENT TD – PROCESSUS DE RÉOLUTION DES PROBLÈMES**Notre engagement à votre égard**

Services de Financement TD se fait un point d'honneur d'offrir aux clients des services de qualité en agissant avec courtoisie et professionnalisme. Simultanément, nous sommes conscients que des préoccupations pourraient être soulevées dans le cadre de la relation que vous entretenez avec nous. Services de Financement TD s'est doté d'un processus de résolution des problèmes afin de s'assurer que vos préoccupations soient traitées avec toute l'attention qu'elles méritent. Pour toute préoccupation qui, selon vous, requiert notre attention immédiate, nous vous demandons de prendre le temps de lire le processus de résolution des problèmes.

Faites-nous part de votre problème ou de votre plainte, de la façon la plus pratique pour vous. Vous pouvez communiquer avec un représentant du Service à la clientèle par téléphone, par télécopieur ou par la poste.

Par la poste: Services de Financement TD Inc. C.P. 4676, succ. A Toronto (Ontario) M5W 6A4

Téléphone : 1-866-508-6312 **Télécopieur :** 877-801-3709

Veuillez indiquer vos nom, adresse et numéro de téléphone dans vos communications. Nos représentants mettront tout en œuvre pour résoudre votre problème à votre satisfaction. Si la solution proposée par l'un de nos représentants ne vous satisfait pas, la plainte sera transmise à un directeur qui prendra en charge sa résolution. Si votre problème n'est pas résolu, le gestionnaire de votre compte vous offrira de confier votre problème à un représentant du Bureau de la haute direction. Toutefois, si vous préférez faire cette démarche vous-même, le gestionnaire de votre compte sera heureux de vous fournir les coordonnées nécessaires.

Communiquer avec l'ombudsman de TD

Si votre problème n'a toujours pas été résolu de manière satisfaisante par le Comité d'examen des plaintes, vous pouvez communiquer avec l'ombudsman de TD. L'ombudsman de TD s'engage à résoudre les différends de façon juste et professionnelle. Veuillez noter que le mandat du bureau de l'ombudsman de TD exclut les litiges concernant l'octroi ou le refus de crédit, mais concerne uniquement les problèmes opérationnels. S'il s'avère que votre problème n'a pas été réglé par le Comité d'examen des plaintes, l'ombudsman de TD pourra l'adresser au service concerné aux fins d'enquête et de réponse. Dans les cinq jours suivant la réception de votre demande, l'ombudsman de TD vous écrira ou vous appellera pour vous indiquer si votre problème a été réacheminé et, le cas échéant, à quelles instances ou encore, si le problème a été résolu. Si le cas est plus complexe, il vous informera des étapes subséquentes nécessaires et du délai de résolution prévu. Vous pouvez communiquer avec l'ombudsman de TD par l'un des moyens suivants :

Par la poste: Ombudsman de TD. C. P. 1 Centre Toronto-Dominion Toronto (Ontario) M5K 1A2

Téléphone : 416-982-4884 ou 1-888-361-0319 Télécopieur : 416-983-3460

Par courriel* : td.ombudsman@td.com

Veuillez indiquer vos nom, adresse et numéro de téléphone dans votre courriel.

Communiquer avec l'Ombudsman des services bancaires et d'investissement (OSBI)

Si votre problème n'est pas réglé à votre satisfaction après que vous avez communiqué avec l'ombudsman de TD, vous pouvez communiquer avec l'Ombudsman des services bancaires et d'investissement.

Par la poste : Ombudsman des services bancaires et d'investissement C.P. 896, succ. Adelaide Toronto, (Ontario) M5C 2K3

Télécopieur sans frais : 1-888-422-2865

Adresse électronique* : ombudsman@obsi.ca

Veuillez indiquer vos nom, adresse et numéro de téléphone dans votre courriel.

Vous pouvez également joindre l'OBSI en composant le numéro sans frais 1-888-451-4519 ou visiter le site www.obsi.ca pour obtenir d'autres renseignements.

Agence de la consommation en matière financière du Canada

L'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC) supervise les institutions financières sous réglementation fédérale, et leurs filiales dans certaines circonstances, afin de s'assurer qu'elles se conforment aux lois fédérales en matière de protection des consommateurs. De plus, l'ACFC renseigne les consommateurs et veille au respect des codes de conduite volontaires et des engagements publics visant à protéger les intérêts des consommateurs.

Si vous avez une plainte à formuler concernant une infraction éventuelle à une loi sur la protection du consommateur, à un engagement public ou au code d'éthique d'un secteur, vous pouvez communiquer avec l'ACFC, par la poste, à l'adresse suivante : Agence de la consommation en matière financière du Canada, Edifice Enterprise, 427, avenue Laurier Ouest, 6^e étage, Ottawa (Ontario) K1R 1B9. Vous pouvez également joindre l'ACFC en composant le 1-866-461-2232 (en anglais 1-866-461-3222) ou en vous rendant sur son site Web, à l'adresse www.fcac-acfc.gc.ca. Veuillez noter que le mandat de l'ACFC n'inclut pas les procédures de recours ou de dédommagement. Toutes les demandes de ce type doivent être faites conformément au processus de résolution des problèmes décrit ci-dessus.

*Pour votre protection, n'envoyez pas de renseignements confidentiels par courriel, car ce N'EST PAS un mode de communication sûr. Si votre demande est urgente ou qu'elle nécessite la divulgation de renseignements confidentiels, veuillez composer le numéro approprié.